



Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon - Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / ☎ 03.80.95.15.67 / ✉ covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-087

Séance du 02 Juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35

Suppléants : 1

Procurations : 5

Excusés : 1

Absents : 2

Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents :

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)

MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

Excusés : Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à Francis PERDERISET

Absent : MM. PERNOT et UHL

Objet : FINANCES

Budget Annexe Office de tourisme DM 1

Vu le budget 2026 voté le 26 février 2026,

Il convient de réaliser une décision modificative afin d'inscrire les crédits pour le reversement de la taxe de séjour au Conseil Départemental.

Le Président propose au Conseil communautaire une décision modificative sur le budget 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Voir extrait annexé : 1 page

Pour expédition conforme

Le Président

